

LIVRE SIXIEME.

Examen du Texte Hébreu; préférence que mérite sa Chronologie.

CHAPITRE I. Histoire des Juifs Hébreux. Pag 207

II. Le Texte original est dans la langue Hébraïque ancienne qui n'a point souffert dans la suite de changement essentiel. 215

III. S. Mathieu a écrit son Evangile en Hébreu. 227

IV. De la langue Grecque. 243

V. Des caractères Hébreux; leur origine & leur antiquité. 245

VI. Les Juifs n'ont point voulu corrompre le Texte Hébreu. 276

VII. Preuves du soin que les Juifs ont toujours eu du Texte Hébreu. 280

VIII. Des Paraphrases Chaldaïques. 287

IX. Les Juifs ne pouvoient corrompre le Texte Hébreu quand ils l'auroient voulu. 295

X. Le Rabbin Akiba n'a pu corrompre le Texte Hébreu. 305

XI. Le Texte Hébreu n'a pas été falsifié par le Synode tenu au Grand-Caire ni par les Mazonites. 315

XII. Des variantes du Code Hébreu. 321

XIII. Tradition seulement attribuée aux Juifs. 324

XIV. Tradition des Juifs & des disciples d'Elle sur la venue du Messie & sur la durée du monde. 329

Addition au sixieme Livre.

CRITIQUE.

Des nouveaux éclaircissements sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains.

ESSAI

ESSAI

SUR CETTE QUESTION:

QUANT ET COMMENT

L'AMÉRIQUE

A-T-ELLE ÉTÉ PEUPLÉE

D'HOMMES ET D'ANIMAUX?

Suite de la seconde Partie.

Preuves de la non-universalité du Déluge, tirées de la Chronologie & de l'Histoire des anciens peuples.

LIVRE CINQUIEME.

Examen de la Chronologie du Texte Hébreu, du Code Samaritain & de la Version Grecque.

CHAPITRE I.

Histoire des Samaritains & ses trois périodes.

NOUS tirons de nouvelles preuves en faveur de la non-universalité du déluge, de l'histoire ancienne des principes
Tome III. A

paux peuples; ce qui nous conduit à l'examen de divers points que je réduis à six principaux.

1°. Quelle est la Chronologie la plus probable & la plus certaine.

2°. Ce qu'il peut y avoir de vrai, ou de faux dans celle des Egyptiens & des Ethiopiens.

3°. Dans celle des Assyriens & des autres Orientaux.

4°. Dans celle des Chinois.

5°. Dans celle des autres peuples.

6°. Ce qu'ils disent sur le déluge.

Je commence par l'examen de la chronologie la plus probable & la plus certaine. Mon dessein n'est point de discuter les chronologies de tous les peuples étrangers, & de l'histoire profane. Il ne s'agit pas non plus d'examiner les diverses opinions des savans à ce sujet, dont Fabricius compte 140 différentes, en ayant omis encore un bon nombre, comme l'ont observé plusieurs Auteurs. Nous nous bornons uniquement à la question, s'il faut suivre le texte Hébreu, le code Samaritain, ou la version Grecque, vulgairement nommée des LXX?

Commençons par examiner le degré de probabilité, qu'on doit accorder au code Samaritain.

Pour ranger tout en ordre, il conviendra de traiter séparément les articles suivans.

1°. L'histoire des Samaritains.

2°. Leur langage & leurs lettres, ou caractères.

3°. Les erreurs & la corruption de leur code.

4°. Leur chronologie en particulier.

Il sera nécessaire de diviser leur histoire en trois périodes.

La première depuis la division des Israélites sous Roboam, lorsque les dix Tribus élurent Jéroboam pour Roi, jusqu'à ce qu'elles furent transportées en Assyrie.

La seconde depuis cette translation jusqu'au retour des Juifs, c'est-à-dire d'une partie des Tribus de Juda, de Benjamin & de Lévi dans la Palestine, & la construction du temple de Garizim.

La troisième depuis cette construction jusqu'à présent.

Jéroboam (1 Rois XII. 1.) sentant son usurpation, & craignant que Roboam, le Roi légitime, ne reprît sur lui les dix Tribus qui s'étoient révoltées, si elles montoient, suivant l'ordre de Dieu, chaque année à Jérusa-

lem aux fêtes solemnelles, ne trouva point de meilleur expédient que de les en empêcher. Il connoissoit leur attachement aux choses sensibles; il fit élever deux Veaux d'or aux deux endroits les plus à portée de ses nouveaux sujets à Dan & à Bethel, & il leur défendit de monter à Jérusalem, établissant des fêtes à l'imitation de celles de Jérusalem, en l'honneur de ces Veaux, qu'il nommoit *les Dieux* d'Israël qui les avoient fait monter hors du pays d'Égypte.

Voilà donc l'idolâtrie établie. Il parle de plusieurs Dieux & non d'un seul; il érige des idoles, des veaux; il leur sacrifie; il établit des fêtes en leur honneur, & des sacrificateurs. Ce rebelle, consultant les principes raffinés de la politique mondaine, comprit que s'il conservoit les Prêtres & les Lévités dans leurs fonctions, ils pourroient s'opposer à cette idolâtrie, fortifier le peuple dans la vraie religion, & l'affermir dans son attachement pour le temple de Jérusalem, le seul lieu, où Dieu vouloit être adoré & honoré par les sacrifices. Il les déposa & les chassa, établissant des sacrificateurs des derniers du peuple, qui n'étoient

pas de la Tribu de Lévi, & ce tant pour le culte qu'on rendoit à ces veaux d'or, que pour les hauts lieux qu'il avoit faits. (2 Chr. XI. 13. & suivants.)
 „ Car les sacrificateurs & les Lévités
 „ dans tout Israël se rangerent vers
 „ Roboam de toutes leurs contrées;
 „ les Lévités abandonnerent leurs faux-
 „ bourgs & leurs possessions, & vin-
 „ rent à Juda & à Jérusalem, parce
 „ que Jéroboam & ses fils les avoient
 „ chassés, afin qu'ils ne servissent plus
 „ de sacrificateurs à l'Éternel, même
 „ ceux d'entre toutes les Tribus d'Is-
 „ raël, qui s'étoient appliqués à cher-
 „ cher l'Éternel le Dieu d'Israël, vin-
 „ rent à Jérusalem pour sacrifier à l'E-
 „ ternel, le Dieu de leurs peres, &
 „ ils fortifierent de Royaume de Ju-
 „ da, & ils affermirent Roboam fils
 „ de Salomon.” De-là on peut conclure
 sans réplique, qu'il ne resta dans
 les dix Tribus que des idolâtres qui
 avoient abandonné la vraie religion
 & le culte prescrit par la Loi.

On pourroit peut-être objecter qu'il est ajouté pendant trois ans, & qu'ainsi après ce terme ceux des Tribus d'Israël, retournerent à la vraie religion; ce seroit s'abuser.

L'Ecrivain veut nous apprendre que le Royaume de Juda se trouvoit fortifié, & Roboam affermi par la piété, par l'observation de la loi, & par la vraye religion; car il ajoute aussi-tôt, *parce qu'on suivit le train de David & de Salomon pendant trois ans, & ensuite (Ch. XII. 1.)* „ Or dès que le Royaume de Roboam fut établi & fortifié, „ il abandonna la loi de l'Eternel, & „ tout Israël avec lui (1).”

Abija son fils, Prince pieux, voulant attirer le peuple d'Israël des dix Tribus à la repentance, & les engager à rentrer dans leur devoir, leur fit une harangue pathétique. Il leur reproche (2 *Chr. XIII. 4. & suivans*) d'avoir rejeté les sacrificateurs de l'Eternel, les fils d'Aaron, & les Léuites, & que par contre ils ont établi sacrificateurs tous ceux qui venoient pour être consacrez avec un jeune veau, & avec sept béliers, afin qu'ils fussent sacrificateurs de ce qui n'est pas Dieu.

(1) Il faut remarquer que dans les Livres Historiques, & dans les Prophètes même, ceux du Royaume de Juda sont souvent nommés de l'ancien nom Israël, que par contre on ne donne jamais celui de Juda à ceux des dix Tribus.

Le même Abija confirme encore ce que nous avons dit ci-dessus, en ajoutant que ceux qui se sont assembles vers Jéroboam, ne sont que des hommes de néant & de méchans garnemens.

Jéroboam, & peut-être ses successeurs, résiderent à Sichem 2 *Rois XVI.* Amri par contre à Tirza, & il acheta de Semer la montagne de Schamron, dont il étoit Seigneur, & y bâtit la ville de Samarie, qui depuis fut constamment la résidence des Rois d'Israël.

Les Rois d'Israël furent tous méchans, du plus au moins, & firent tous ce qui est mauvais devant l'Eternel, même peu-à-peu ils introduisirent le culte de Baal, & des autres fausses divinités des payens.

A la vérité du temps d'Achab, Elie fit égorgier les Prêtres de Baal 1 *Rois XVIII. XIX.*, mais sans succès, puisqu'il fut obligé de s'enfuir au désert, & de se cacher; il crut même, quoiqu'homme inspiré, chéri de Dieu, & de telle sainteté, que Dieu l'enleva de la terre, en corps & en ame, il crut, dis-je, être resté seul dans tout Israël de ceux qui n'avoient point abandonné

l'alliance de l'Eternel. Cependant Dieu l'assura qu'il y avoit encore 7000 de ceux qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal & dont la bouche ne l'avoit point baisé.

Ce passage mérite réflexion, soit à cause du nombre, soit pour le degré de la piété de ces gens, soit pour d'autres circonstances. Quant au premier, nous voyons 2 *Chron. XIII.* 3. que sous Abia, Jéroboam menoit contre lui 800,000 hommes choisis. Lorsque Moÿse fit le dénombrement du peuple à la sortie d'Egypte, ou un peu plus d'un an après, il y eut sans la Tribu de Lévi 603,550 hommes; mais qu'on observe qu'il est toujours dit *Nombres I.* 46, depuis l'âge de 20 ans & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre, au lieu qu'ici il est dit, *hommes choisis*; que pourtant les Auteurs sont assez d'accord, que le nombre de tout le peuple sous Moÿse devoit aller au delà de trois millions, par conséquent on pourroit compter ici cinq millions, puisque non-seulement la différence de 6 à 800,000 fait déjà le tiers, ou un million, mais que les autres hommes capables de porter les armes qui n'étoient pas hommes choisis,

le tout avec leurs femmes, & les enfans, à ne les compter que de 12 à 20 ans, pouvoient bien faire le cinquième million. Qu'est-ce donc que 7000 en comparaison de cinq millions? Qu'on ne dise pas: Il est dit 7000 hommes, par conséquent il n'est parlé ni de femmes, ni d'enfans. On fait que les termes, *hommes*, & *personnes*, sont souvent synonymes, & sur-tout ici; il ne s'agit pas dans ce passage des hommes qui devoient aller à la guerre, mais de ceux qui adoroient encore le vrai Dieu, de quoi les femmes & les enfans d'un certain âge ne sont pas sans-doute exclus, leurs ames étant aussi précieuses auprès de Dieu que celles des hommes. Quand même on accorderoit que, selon quelques-uns, il y a un zero de trop; ce qui est impossible, vu qu'au-lieu de 5 millions les dix Tribus n'auroient été composées que de 500,000 personnes, ce qui seroit trop peu, puisque jamais la Palestine ne fut si peuplée & dans un état si florissant que sous Salomon & d'abord après sa mort. Mais supposons-le; 7000 personnes sont un nombre très-petit, surtout leur piété n'allant pas bien loin, comme nous l'allons voir.

Venons à la seconde réflexion. Ces 7000 personnes à qui Dieu vouloit faire grace, n'étoient pourtant pas de celles qui vivoient suivant la loi, qui se rendoient à Jérusalem pour y adorer Dieu, & pour assister aux fêtes ordonnées par Moïse, mais elles reconnoissoient un Dieu unique, elles l'adoroient dans leur cœur, elles gémissent de l'oppression & de la persécution de leurs Rois, dont la politique & l'impiété ne permettoient pas à leurs sujets de se rendre à Jérusalem, & de suivre la loi, moins encore de s'y faire instruire. Elles avoient donc simplement en horreur l'idolâtrie & Baal, devant lequel elles ne voulurent pas fléchir le genou & qu'elles refuserent de baiser. Si on vouloit douter de cette explication, on n'a qu'à réfléchir sur ce que nous venons de dire de l'impiété constante de tous les Rois d'Israël, & de leurs maximes. Elic, ce saint homme, ce grand Prophète, ce serviteur si zélé, qui parcourut tout le pays, ne put découvrir un seul qui adorât Dieu publiquement, qui exécutât les cérémonies prescrites par la loi, qui se rendît à Jérusalem pour y adorer le vrai Dieu; & on sera convaincu que la chose ne

fauroit être autrement, ce qui nous conduit à la troisième réflexion.

Si du temps d'Achab il n'y a eu que 7000 personnes dans tout Israël, qui, n'étant pas idolâtres, conservoient encore quelque idée du vrai Dieu, & qui l'adoroient dans leurs cœurs; peut-on croire que depuis cette époque, jusqu'au regne d'Osée, dernier Roi d'Israël, dans un espace de 163 ans, lorsque la méchanceté & l'impiété des Rois & du peuple alloit toujours en augmentant, il en soit resté du temps d'Osée, dis-je, pour ainsi dire un seul, qui suivit la loi, ou seulement qui fût dans le sentiment des 7000 éloignés de la division des deux regnes seulement de 56 ans, & dont par conséquent la plupart étoient nés sous Salomon & avoient été instruits par leurs peres, qui, vivant de son temps & du temps de David, avoient vu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, toute la gloire & la majesté divine, qui avoit éclaté en faveur des deux Rois, & dans la dédicace du temple? Qu'on réfléchisse sans prévention sur cette observation, & l'on conviendra de sa solidité.

Continuons l'histoire des Rois d'Israël. Nous avons parlé d'Achab, Roi

impie & persécuteur, plus par l'infiffigation de sa femme Jézabel Princesse Phénicienne, que par soi-même. Il eut pour successeurs onze Rois, y compris Pekah, tous impies; car Jéhu, quoiqu'il détruisit le culte de Baal, conserva pourtant l'idolâtrie de Jéroboam, & en est blâmé par l'Ecrivain sacré; mais ses successeurs accrurent en méchanceté, & attirèrent la colere de Dieu sur eux, & sur tout Israël, de sorte que Tiglath Pilezer (2 Rois XV. 29) emmena en captivité toute la Tribu de Nephtali & les peuples de diverses autres contrées, & les transporta en Assyrie.

Hosée son successeur fut le dernier; Salmanazar Roi d'Assyrie *conquit tout le pays* & transporta les Israélites en Assyrie. Ils habiterent à Halach dans Habor sur le fleuve de Gozan & dans les Villes des Medes. Il n'en resta qu'une petite partie, dont les Rois de Juda prirent soin, autant qu'il leur étoit permis de le faire; mais ils furent eux-mêmes sous le regne de Manassé emmenés captifs en Babylone.

Les raisons de cette captivité & de cette transportation étoient (*ibid. Ch. XVII. 7. & suivans.*) „ Que les enfans

„ d'Israël, *des dix tribus*, avoient suivi
 „ les coutumes des nations que Dieu
 „ avoit chassées de devant eux; qu'ils
 „ avoient bâti des hauts-lieux, dressé
 „ des Statues, planté des Bocages, fait
 „ de méchantes actions pour irriter
 „ l'Eternel, servi les dieux infames,
 „ dont l'Eternel avoit dit, vous ne ferez
 „ point cela. Ils n'avoient point écou-
 „ té les Prophètes que Dieu leur avoit
 „ envoyés, pour les détourner de la
 „ mauvaise voie; ils avoient roidi leur
 „ col, méprisé ses statuts & abandon-
 „ né ses commandemens; ils avoient
 „ fait passer leurs fils & leurs filles par
 „ le feu, & s'étoient adonnés aux
 „ Divinations & aux Enchantemens,
 „ c'est pourquoi D'eu les rejetta.”

Nous voyons donc que d'abord après la division sous Jéroboam, tous les sacrificateurs, la maison d'Aaron, la tribu de Lévi, & toutes les personnes pieuses, zélées pour la religion & pour le vrai culte de Dieu, abandonnerent le Royaume d'Israël, & se vinrent réfugier à Jérusalem dans le Royaume de Juda; qu'il ne resta en Israël que des hommes de néant, & que de méchans garnemens; que 56 ans après il ne se trouva parmi les Israélites que 7000

personnes, qui ne poufferent pas l'idolâtrie aussi loin que les autres & qui ne voulurent pas adorer Baal; & que pour cela Dieu épargna encore ce Royaume pendant 163 ans, tout comme il voulut promettre de ne pas détruire les 5 villes abominables, s'il s'y trouvoit seulement dix Justes, & que par conséquent Dieu n'a versé sa colere sur ce peuple, que lorsque tout en étoit corrompu, & qu'il n'y avoit plus personne qui ne se souillât de l'idolâtrie la plus grossiere & la plus détestable. Tous les habitans furent enfin transportés; ce qui est non-seulement indiqué dans l'Ecriture sainte, mais peut être conclu par ce que le Roi d'Assyrie a été obligé de peupler le pays par des naturels de ses anciens Royaumes, le pays étant si désert qu'il étoit devenu le repaire des lions & d'autres bêtes féroces, ce qui dénote une dépopulation extrême, & ce qui nous conduit à la seconde période.

2 Rois XVII. 24. „ Le Roi des Assyriens fit venir des gens de Babel, „ & de Cuth, & de Halla, & de Hamath, & de Sepharvaïm, & il les „ fit habiter dans les Villes de Sama-

rie (2) en la place des Enfans d'Israël, & ils posséderent Samarie & ils habiterent dans ses villes.”

Je ne veux pas dire qu'il ne resta pas dans le pays un seul Israélite, il auroit été impossible de les ramasser & de les emmener tous sans aucune exception. Je crois donc qu'il en étoit resté plusieurs, de misérables payfans & des bergers, mais que les nouveaux habitans venus d'Assyrie ont habité toutes les villes, comme le texte le porte expressément, qu'ils ont choisi dans tout le pays ce qui leur convenoit le mieux, & qu'ils faisoient le plus grand nombre, tellement que le reste des anciens habitans n'étoit compté pour rien.

Ces gens donc payens & étrangers furent infestés par les lions; ils cru-

(2) Comme cela s'est toujours pratiqué par les nations victorieuses. Samarie est prise ici pour tout le Royaume d'Israël, vu qu'il est dit dans les Villes de Samarie, n'y ayant que la Capitale qui ait eu ce nom; les Royaumes, Principautés, Comtés même ayant tiré autrefois leur nom du lieu principal & de la résidence, comme l'Empire de Moscovie de la Capitale Moscow, &c. & ici il est joint encore, Samarie & ses villes, par conséquent celles d'Israël.

rent, & peut-être que le petit nombre des habitans le leur persuada, ou les Captifs en donnerent cette raison au Roi, que ce fléau provenoit de ce qu'ils ne savoient pas la maniere de servir le Dieu du pays 2 Rois XVII. 26.

Il ne faut pas s'y tromper, & croire qu'ils voulussent se faire Juifs, & suivre la loi. Il n'y a personne qui ne sache que les payens étoient persuadés que chaque pays avoit son Dieu tutelaire, qu'il falloit se le rendre propice, si on ne vouloit s'exposer à sa colere & à des fléaux certains; de-là la coutume de lui sacrifier & de faire des vœux en entrant dans son pays; de-là la pratique des Romains, qui adopterent & adorerent les Dieux de tous les pays qu'ils conquirent, & placerent leurs images à côté de celles de leurs anciens Dieux. On voit (2 Rois XVII. 29. 30. 31.) que ces nouveaux habitans firent la même chose, & qu'ils se crurent en sûreté, dès qu'ils eurent admis le Dieu des Juifs au nombre des leurs; ils se le persuaderent d'autant mieux qu'ils ne furent plus dans la suite exposés aux lions, quoique la raison en fût toute naturelle; un pays désert devient d'abord le repaire des bé-

tes sauvages, au lieu qu'elles en sont chassées & détruites lorsqu'il vient à se peupler de nouveau.

Enfin (*ibid* vs. 28.) un sacrificateur leur fut envoyé pour leur enseigner comment ils devoient servir l'Eternel, mais quel sacrificateur? Un de ceux qui avoit été transporté de Samarie; par conséquent il n'étoit ni de la race d'Aaron, ni de la tribu de Lévi, mais de ces méchans hommes de la lie du Peuple, qui parvinrent au sacerdoce par la faveur & les présens, dont les moins impies étoient ceux qui ne sacrifioient qu'aux Veaux d'or, par conséquent un de ceux qui ignoroient la loi, bien loin de la suivre, comme on le voit à l'endroit cité (*ibid* vs. 32.)

Tout le reste de l'histoire de cette période consiste dans ce que l'Ecrivain sacré dit (*ibid* vs. 41.) „ Ainsi ces nations-là révéroient l'Eternel & ser-
voient en même temps leurs images;
leurs enfans aussi, & les enfans de
leurs enfans, sont jusqu'à ce jour
comme leurs peres ont fait.”
Avant que de passer à la troisième période, je vais examiner l'article de la captivité de ceux du Royaume de Juda, sur le commencement & la fin

de laquelle les Auteurs pensent si différemment.

Les uns, sur-tout les Juifs (*Jerem. LII. 28. II. Rois XXIV. 1. 2.*) en placent le commencement à la septieme année de Nebucadnezar, d'autres dans les transportations suivantes; enfin, plusieurs à la fin du Royaume de Juda, sous Sédécias. Je crois pourtant qu'on ne fauroit se tromper, en prenant l'Ecriture pour guide (*2 Chron. XXXVI. 22. 23. Esaie XLIV. 28. Esdras I. 7. 8.*) elle place expressément la fin de la captivité sous Cyrus, & en rétrogradant, le commencement sera sous Jozakim en la septieme année de Nebucadnezar. Il se seroit ainsi écoulé seize ans jusqu'à la fin du Royaume de Juda sous Sédécias, & il est dit que dans la septieme de Nebucadnezar (*Jerem. LII. 28. 29. 30.*) furent emmenés les premiers, savoir 3023. personnes, & dans sa 23^e. année les derniers 745, ce qui fait 16 ans, par conséquent la captivité principale ne fut que de 54 ans. (3) Ceci me suffit, vu que le fait

(3) D'autres veulent qu'on compte la captivité depuis la premiere année de Nebucadnezar jusqu'à la seconde de Cyrus, & ils trouvent que depuis la destruction du temple jusqu'à

sera toujours prouvé, que la captivité entiere n'a pas été de 70 ans, en quelle année qu'elle ait commencé & fini. Je ferai usage en son lieu de cette observation.

Ce peuple nouveau fut donc un amas & un mélange de personnes originaires des vastes pays de la monarchie Assyrienne & Babylonienne, & de quelques payfans Israélites qui ne faisoient peut-être pas la centieme, on pourroit dire la 500^e. partie de ces habitans.

Nous avons vu qu'après la conquête du Royaume d'Israël & la transportation des dix Tribus, les Rois de Babylone ne faisoient aucun cas de ce pays, qu'ils se contenterent d'y envoyer des colonies, & de transporter tous les Israélites dans les pays de leur ancien Domaine. Mais s'étant apperçus que le peu qu'il en restoit se soumettoient souvent aux Rois de Juda, dont ils fortifioient plus ou moins la puissance, ils voulurent prévenir une cette premiere année il ne s'est passé que 48 ans 3 mois, & jusqu'à ce qu'on ait commencé la réédification du temple 49 ans 3 mois, enfin que la captivité entiere ait duré 48, 50, ou 54. ans, ou suivant d'autres même seulement 15 ans, n'importe.

union qui se trouvoit directement contraire à leurs intérêts & à leurs vues. Dans ce dessein Assarhaddon dans la vingt & unieme année du regne de Manassé Roi de Juda enleva encore les restes & les remplaça par des colonies de ses Etats, tirés des Provinces éloignées du pays de Babylone: ces nouveaux peuples, dont aucun n'avoit la moindre idée de la véritable religion, prétendirent sous Esdras se joindre aux Juifs pour la réédification du temple, sous prétexte qu'ils n'avoient point sacrifié à Dieu depuis tout ce temps, & que pourtant ils cherchoient le même Dieu.

On voit ici la politique dont ils usèrent constamment dans la suite; dans les temps de la prospérité des Juifs, ils faisoient leur possible pour se joindre à eux, afin de participer à leurs avantages, mais dans leur calamité ils se montrèrent leurs ennemis les plus cruels, comme nous le verrons encore dans la suite. Ils voyoient donc que Cyrus combloit les Juifs de ses bienfaits; qu'il leur rendoit avec la liberté, tous les vases sacrés du temple; qu'il leur accordoit la permission de rebâtir le temple, de vivre & de se gou-

verner suivant leurs Loix. Dispositions favorables qui furent inspirées à ce grand Monarque, soit par Daniel qui étoit en grand crédit auprès de lui, le Prophète chéri de Dieu, & renommé par l'explication des songes & par l'accomplissement des prédications qu'il avoit faites & par les délivrances miraculeuses que Dieu lui avoit accordées contre la persécution de ses ennemis.

Peut-être y fut-il aussi engagé par les oracles qui le concernoient.

Il vit qu'il étoit chéri de l'Eternel, qui l'avoit désigné par le Prophète Esaïe (*Ch. XLIV. 28.*) en le nommant par son nom, plus de 250 ans avant sa naissance, pour être le fondateur de cette grande monarchie & le restaurateur de la Maison de l'Eternel. Ce qu'il a lui-même déclaré & reconnu si parfaitement que dès la première année de son regne à Babylone il exécuta les ordres du Dieu d'Israël (*Chron. XXXVI. 23. Esdras I. 2. & suivans.*)

Il ne faut donc pas être surpris que les Samaritains voulussent avoir part à cette faveur insigne & se joindre aux Juifs pour ine faire qu'un seul & même peuple. Mais Zorobabel, Prince du sang Royal de Juda, Esdras & les An-

ciens refuserent cette réunion & avec justice, car le temple étant la maison du Seigneur, le seul vrai Dieu, ils ne pouvoient permettre que des payens idolâtres y eussent d'autre part que la liberté d'y venir adorer comme d'autres étrangers, ce que les Juifs ne défendirent jamais (*Joséph. Art. L. XI. Ch. IV.*)

Ce n'étoit pas-là le compte des Samaritains, qui auroient volontiers abandonné toute part au temple, pourvu qu'ils eussent participé aux immunités, aux franchises & aux libertés des Juifs. Ils changerent dont de batterie, ils attendirent la mort de Cyrus, Prince qui paroïssoit trop favorable à leurs ennemis, & ils se bornerent à apporter tous les empêchemens possibles à la construction du temple, en harcelant & en vexant les Juifs en toute façon, en quoi l'éloignement de la résidence du monarque & la mort de Daniel leur furent favorables. Mais aussi-tôt que Cambyse monta sur le trône, ils tenterent de ruiner & de perdre les Juifs; les mêmes qui auparavant se disoient de la même nation changerent de langage, ils se nommerent. „ Diniens, „ Apharsarkiens, Tarpeliens, Arpha-

„ siens (ou Perses) Arkeviens (ou d'A-
 „ rak soit Irak) Babylo niens, Sufa-
 „ niens, Dehaviens, & Elamites, &
 „ de tous les autres peuples que l'il-
 „ lustre & grand Osnapar avoit trans-
 „ portés & fait habiter dans les Villes
 „ de Samarie, & les autres de deçà le
 „ fleuve & en Canaan.” *Esdra IV. 9.*

Ils avoient raison de ne pas vouloir être Juifs, ils ne l'étoient pas en effet, & il n'auroit pas convenu de se dire d'une nation qu'ils dépeignoient en même temps avec les couleurs les plus noires, en les nommant un peuple rebelle; les Chutéens se vanterent en même temps d'être de ceux qui avoient aidé à démolir le temple; enfin ils assurèrent le Roi que s'il n'y mettoit ordre, il perdrait tout ce qui étoit en deçà du fleuve de l'Euphrate. Par ces insinuations calomnieuses, ils parvinrent à leur but sous Artastatha, ou le Roi Mage, qui défendit le rétablissement de la Ville, ce qui dura jusqu'à la seconde année de Darius, qui non-seulement renouvella la permission donnée par Cyrus, mais y assigna les revenus de tous ces pays.

Il faut remarquer que (*Nehemie II.*

10. 19.) les principaux ennemis des Juifs sont nommés Samballat l'Horonite, Tobie Hammonite & Gofen Arabe, ce qui prouve invinciblement que les Samaritains étoient un mélange, non-seulement des peuples Assyriens, mais de tous les pays, & l'écumé de toutes les nations ; ce qui augmenta même encore dans la fuite, comme nous allons le montrer.

Nous sommes parvenus à la grande époque où les Samaritains commencent à être instruits dans la Loi de Moÿse, & qui fournit la seule ombre de raison à leurs Protecteurs, qui veulent préférer leur Code ou leur Version au texte Hébreu ou original.

Après que Néhémie & Esdras eurent achevé la construction de la ville & du temple, mis en état le service divin, recherché les généalogies, partagé le pays, & établi la lecture de la Loi, ils travaillèrent à faire exécuter les ordonnances de Moÿse. Ayant donc observé les mariages contractés par quelques-uns avec des femmes étrangères, des Asdodiennes, des Ammonites, des Moabites & d'autres, tellement que leurs enfans ignoroient

la

la langue de leurs peres (4), & que ces alliances étoient directement contraires à la Loi de Dieu, ils réformèrent un si grand abus en obligeant ceux qui avoient contrevenu à la Loi, de répudier leurs femmes (*Esdras IX & X*) Néhémie (*Chap. XIII*) chassa même Manassé frere de Jaddi grand-sacrificateur & fils de Jojada, fils d'Eliafib le grand-sacrificateur, qui, devant donner bon exemple aux autres, avoit donné lui-même un pareil scandale, en épousant la fille de Samballat le Hostonite, dont nous avons parlé. Manassé irrité de cet affront, se réfugia auprès de son beau-pere, qui le reçut à bras ouverts, étant sans-doute bien charmé en qualité d'ennemi irréconciliable des Juifs, de trouver enfin l'occasion si désirée de leur nuire, & de leur causer le chagrin le plus vif qu'ils eussent jamais pu essuyer.

Il obtint donc de Darius, dont il étoit le gouverneur à Samarie, la permission de construire un temple sur le mont Garizim, & d'y établir grand-

(4) Les peres étoient nés en Judée avant la captivité; leur langue étoit donc la Hébraïque, & il n'y eut que les enfans des femmes étrangères, qui parloient une autre langue.

sacrificateur son gendre, & le nouveau Pontife y attirera tous ceux d'entre ses freres qui se trouvoient dans le même cas, ou qui avoient péché contre d'autres points de la Loi; Samarie devint ainsi le refuge de tous les garnemens Juifs & un véritable égout de l'iniquité.

Josèphe qui étoit aussi ignorant que tous les autres Juifs dans l'histoire profane, confond Darius Hystaspes ou tout au plus Darius Nothus avec Darius Codoman, en disant que Samballat avoit sollicité auprès de Darius la permission dont je vient de parler, & que Darius ayant été vaincu par Alexandre le grand, Samballat se jeta dans le parti du vainqueur en lui fournissant 8000 hommes pour le siege de Tyr. Voilà une étrange confusion.

On voit dans le Livre d'Esdras que la construction du temple de Jérusalem fut suspendue par les menées & les avanies des Samaritains, jusqu'au regne de Darius successeur de Cambise, ainsi de Hystaspes. Le Prophète Aggée en détermine clairement le temps (*Ch. I.*) & Néhémie parlant de l'occasion de son voyage, dit que Hanani & d'autres étant venus de Jérusalem, lui re-

présenterent l'état misérable de cette ville & de tout le peuple.

Or quelques-uns placent la fin de la construction du temple dans la huitième année de ce Darius, au moins faut-il que cela tombe sous son regne, vu que Néhémie & Esdras qui nous donnent l'histoire entière de cette construction, & même de ce qui s'est passé ensuite, ne disent point qu'après la seconde permission donnée par Hystaspes, cet ouvrage ait été jamais interrompu; par conséquent il faut que ce soit sous ce Prince qu'il ait été achevé, que Manassé se soit retiré à Samarie & que son beau-pere ait employé son crédit pour l'établissement du temple de Garizim, d'autant plus que quelques-uns placent le commencement du regne d'Hystaspes à l'année 485 avant Jésus-Christ, Darius II. entre 423 & 404 & Darius III. ou Codoman entre 335 & 331. Comment est-il possible que Samballat, qui environ l'année 521. étoit dans un certain âge, puis qu'il avoit un gendre, ait pu vivre, je ne dirai pas jusqu'à Alexandre, ce qui fait déjà 190. seulement depuis l'âge qu'il avoit alors, mais près de 100 ans jusqu'à Darius II. ? chacun sera con-

vaincu que cela est impossible. Pour se tirer d'embaras, plusieurs Auteurs supposent un second Sambatlat. La chose n'est pas impossible; je n'en crois pourtant rien, puisque Jofephe lie l'histoire de Sambatlat avec celle de son gendre Manassé & la construction du temple: son ignorance dans l'histoire profane, & la certitude qu'il avoit que les Samaritains ont donné du secours à Alexandre, lui auront fait juger que c'étoit dans la vue d'obtenir l'établissement du temple de Garizim; quoiqu'il se contredise lui-même en rapportant que les Samaritains avoient invité Alexandre de leur faire l'honneur de visiter leur temple, comme il avoit visité celui de Jérusalem. Ce qui ne peut se concilier avec la permission de bâtir, puisqu'il devoit exister alors pour qu'il pût être prié d'y entrer.

Continuons leur histoire. Les Samaritains voyant Alexandre irrité contre les Juifs à cause de leur fidélité pour Darius, crurent la perte de leurs ennemis assurée, & ils furent fort conternés de ce que ce grand monarque, bien loin de les en punir, leur accordoit l'exemption du tribut dans chaque année Sabbatique.

Les voilà tout d'un coup redevenus Juifs, & ils prétendirent sous ce prétexte au même privilège; mais étant éconduits de leur demande, la rage les prit au point, qu'Alexandre ayant fait le voyage en Egypte & du temple d'Ammon, & espérant qu'il n'en reviendrait pas ils se souleverent, & brûlerent même tout vif Andromaque gouverneur de la Syrie pour Alexandre; ils ne tarderent pas à porter la peine de leur révolte. Alexandre ne permit point aux 8000 hommes qui se trouvoient dans son armée de retourner à Samarie, mais il les reléqua dans la haute Egypte; il fit périr un grand nombre de Samaritains à Samarie, il exila les autres, & mit en leur place des soldats vétérans Macédoniens. Voilà donc de nouveau les Samaritains détruits & Samarie avec son temple au pouvoir des idolâtres.

Ceux qui étoient en Egypte voyant que les Juifs y jouissoient encore d'une grande faveur, voulurent de nouveau être réputés véritables Juifs, & portèrent l'affaire au point qu'ils entrèrent en conflit avec les Juifs par devant le Roi, qui examina leurs raisons & leurs preuves, & trouvant les Juifs

fondés, il condamna au supplice Sabbaeus & Théodore, les Chefs & les Avocats des Samaritains.

Dans la Palestine, ils ne cessèrent de donner des preuves les plus éclatantes de leur rage contre les Juifs; sous Antiochus, on les vit se jeter dans le parti de ce Prince sanguinaire & barbare, qui persécutoit à outrance ce peuple. Ils protestèrent qu'ils n'étoient point Juifs, & que leur temple n'étoit point celui du Dieu des Juifs; que pour eux ils étoient Persans & Medes d'origine, & Sidoniens; ils donnerent le nom de Dieu à ce Tyran insame. Ils disoient que s'ils avoient observé le jour du Sabbath, que c'étoit par une coutume superstitieuse reçue de leurs ancêtres; que le temple de Garizim étoit consacré à une divinité inconnue; ils exaltoient les actes de sévérité & de rage que ce Prince exerçoit contre les Juifs, en assurant qu'ils ne trempoient point dans les crimes de cette nation inflexible, dont ils différoient infiniment & par leurs mœurs & par leur origine, ils le prièrent enfin de dédier le temple de Garizim au Jupiter Grec ou Olympien, en promettant qu'ils suiviroient en tout les mœurs Grecques.

Aussi ont-ils servi Antiochus avec tout le zèle possible dans la guerre cruelle qu'il fit aux Juifs & à Ptolomée Philopator. Ils en enleverent même beaucoup qu'ils emmenerent en captivité, jusqu'à ce que Hircan le souverain sacrificateur prit le dessus, & détruisit Samarie, Sichem & le temple de Garizim; & ce ne fut que dans l'an 55. de Jésus-Christ que Samarie fut un peu rétablie par Gabinus.

Je ne ferai point mention de leurs séditions différentes sous les Empereurs Payens, mais je parlerai de ce qu'ils firent sous les Empereurs Chrétiens & contre les Chrétiens.

Les Samaritains surpassoient encore les Juifs dans la haine contre les Chrétiens (5) & lors même que les Empereurs eurent reçu la sainte religion, ils ne laisserent pas de persécuter les Chrétiens autant que possible; sous Zénon, ils en massacrèrent un grand nombre. Ils se donnerent un Roi nommé Justasa qui fut mis à mort par Asclépiades Préfet de la Palestine, & le

(5) *Abul ppage de l'Edit. de Paccet.*
Chronicon Alexandrinum.
Procopé de edificis

mont Garizim fut remis aux Chrétiens.

Aussi les Empereurs Justin & Justinien donnerent des loix fort rigoureuses contre eux, surtout après que l'Empereur, sur le rapport de Sergius Evêque de Césarée, abusé par leur hypocrisie, eut suspendu l'exécution de ces loix. Mais à la fin, ils oublièrent leur haine invétérée contre les Juifs, & se liguerent avec eux, élurent un Roi nommé Julien; & ces Alliés ayant perdu plus de 100,000 hommes, les Samaritains furent quasi entièrement exterminés, de sorte qu'on n'entendit plus parler de leur nom, jusqu'à ce que Benjamin de Tudele dans le XII. siècle en donna des nouvelles. Il trouva, dit-il, à Néapolis, qui est l'ancienne Sichem, environ 100 & à Ascalon 300 Samaritains. Huntington dans ses Lettres à Ludorf, parle d'un bien plus petit nombre. Il dit que cette nation est réduite à rien; qu'on n'en trouvera pas facilement une autre à laquelle on puisse la comparer; qu'il n'y a gueres plus de 20 Samaritains à Sichem, quoiqu'une des plus riches villes marchandes de la Palestine & deux ou trois à Gaza; que Pierre Della Vallé assure qu'il y en avoit de son

temps

temps quelques-uns à Damas, où pourtant à-présent on n'en connoit pas seulement le nom; que ceux de Sichem afflueroient qu'il s'en trouvoit un grand nombre en Egypte, mais que lui, Huntington, n'y put découvrir qu'un misérable vieillard & sa femme. Aussi dans leur Lettre à Ludorf, ils se plaignent qu'ils sont en petit nombre, & avec cela pauvres & indigens, demandant l'assistance de leurs freres, au cas qu'il s'en trouvât en Europe.

Ils y ont un endroit qu'ils honorent du nom de Synagogue, quoique ce ne soit qu'une Chambre quarrée, de médiocre étendue, obscure & mal propre.

Je finis ici l'histoire des Samaritains, en remettant les réflexions qu'elle me fournit jusqu'à ce que j'aye traité tous les points qui les concernent. J'ajouterai seulement que si par tout ce que je viens de rapporter, & qui est incontestable, l'on ne voyoit pas que de mille Samaritains il y en avoit déjà autrefois à peine un qui fût Juif d'origine, cette vérité seroit prouvée par l'Évangile & par la décision du Fils Éternel de Dieu, qui est la vérité même. Les Samaritains se vantoient d'être les descendans de Joseph, & en

partie de Lévi. Jésus-Christ décide formellement contre cette assertion, lorsqu'il dit à ses Apôtres (S. *Matth.* X. 5. 6.) „ N'allez point vers les Gentils, „ & n'entrez point dans les villes des „ Samaritains, mais allez vers les brebis „ égarées de la maison d'Israël." Comment! les Samaritains se disoient Israélites, leurs Patrons les soutiennent tels, & cependant Jésus-Christ dit le contraire? A qui faut-il ajouter foi? Apparemment au fils éternel du Dieu tout-puissant, à la bouche de la vérité, qui les met dans la même classe que les Gentils, & qui assure qu'ils n'étoient pas même des brebis égarées de la maison d'Israël. Il confirma cette déclaration (S. *Jean IV.* 4. & *sùivans.*) dans le Dialogue qu'il eut avec la femme Samaritaine, à Sichar, (nom donné par dérision & par mépris à Sichem, puisque Sichar dénote une ville vyre.) La femme se disoit descendante de Jacob, mais le Seigneur ne la compta point parmi les Juifs, & il lui fait voir expressément (vs. 12.) que les Samaritains n'avoient pas la vraie religion. „ Elle dit (vs. 20 & 22.) nos peres „ ont adoré sur cette montagne, & „ vous dites, vous autres Juifs, que

„ le lieu où il faut adorer, est à Jérusalem". Jésus-Christ lui répondit. „ Vous adorez ce que vous ne connoissez point, mais nous, nous autres „ Juifs, adorons ce que nous connoissons. Car le salut vient des „ Juifs" & non des Samaritains. „ On voit la même chose (S. *Matth.* XV. 22. & 24.) par la réponse que Jésus-Christ fit à ses disciples, au sujet de la femme Cananéenne, „ je ne suis „ envoyé que vers les brebis égarées „ de la Maison d'Israël." Il a mis ci-dessus les Samaritains dans la même classe que les Cananéens & les autres Gentils qu'il compare aux chiens, sans avoir égard à leur prétendue origine, ni à ce qu'ils se vantoient si faussement de l'observation de la Loi.

Nous allons à-présent examiner le second point qui regarde la langue & les caractères des Samaritains.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à ce qui regarde leur langue. Parmi ceux qui protègent aveuglément les Samaritains, il s'en trouve qui osent assurer que la langue Samaritaine est le plus pur Hébreu. Cela ne sauroit être autrement, car les peuples divers des Provinces immenses des Royaumes

d'Assyrie, de Babylone, de Perse, avec les Phéniciens, les Sidoniens, les Macédoniens, les Ammonites, les Moabites, les Arabes, &c. dont cette nation, si on peut donner ce nom à un véritable mélange qui ressembloit plutôt à ceux que nous nommons Egyptiens & Bohémiens, étoit composée, auront sans-doute établi à Samarie une Académie pour la langue Hébraïque, afin de la polir & de la purger des termes étrangers, c'est-à-dire de ceux de leur langue naturelle. Les savans qui sont à même d'en juger, disent cependant que c'est le jargon le plus grossier qu'il soit possible d'entendre, & un mélange d'Hébreu, de Chaldéen, d'Arabe, de Phénicien, &c. C'est ainsi qu'en parlent tous ceux, qui sont en état de lire leur Chronique; ne doit-elle pas convaincre aisément toute personne de bon sens & non prévenue, que la langue de ce peuple doit être extrêmement corrompue? Aussi ils firent ce qu'ils reprochent aux Juifs. Ils ont un Code purement Hébreu écrit en caractères Samaritains & un autre Code dans leur jargon Samaritain, qui doit naturellement être infiniment plus

corrompu que le premier, comme on le croira sans peine (6).

CHAPITRE II.

De la langue & des caractères des Samaritains.

Les défenseurs de ces saints hommes, les Samaritains, peuvent mettre une armée sur pied contre les Juifs, ou les Hébreux: A leur tête l'on voit Morin, Capellus, Whiston, Vossius, &c. j'oubliois presque les Auteurs de l'Histoire Universelle, l'Englet du Fresnoy, Shukford, Jakson, &c. Cependant, s'il s'agissoit du nombre on pourroit leur en opposer un aussi grand, & des hommes d'un savoir peut-être supérieur, qui n'agissent pas fraudu-

(6) On se seroit peut-être attendu que dans l'histoire des Samaritains, j'eusse établi quelque comparaison entre eux & les Juifs, & encore plus dans cet Article & les suivans, où en effet elle auroit été utile, même nécessaire; la Remarque qui se trouve à la tête de cet Examen des trois Chronologies, rendra pourtant raison de ma méthode & fera voir que je renvoie tout ce qui regarde les Juifs à l'Article de leur Texte & Chronologie afin d'éviter toute répétition, autant qu'il est possible.

leusement, comme Morin, Whiston, & quelques autres, qui ne se font pas scrupule d'aller directement contre la vérité & de tomber dans des contradictions les plus palpables. Hottinger, Schultens, Caspov, le Clerc, Leusden, Holberg, Buxtorf, Martiyan, le Quien, Chaix, & une infinité d'autres. Mais il faut écouter les raisons, & examiner par soi-même, sans se laisser entraîner par les autorités, & c'est ce que nous allons faire.

Examinons les diverses opinions sur l'antiquité des caractères Samaritains.

Morin est à la tête & tranche tout court, en assurant que leur Pentateuque a été écrit par Moïse lui-même: comment prouve-t-il cette opinion? Il a inventé une excellente méthode pour établir tout ce qu'on voudra rêver. Il affirme, & l'assertion lui tient lieu de preuve: puis donc qu'il n'en n'allègue aucune, le plus court sera de nier, & les Lecteurs jugeront par nos recherches ultérieures & par nos raisonnemens, si cette simple assertion de Morin doit prévaloir.

L'Englet (1) est plus modeste, il place le commencement des caractères

(1) Table Chronologique Introduction.

Samaritains sous le regne de Rehabeam. Peut-être n'a-t-il pas tout le tort, & ce qu'il dit a quelque probabilité, mais il ne songe pas qu'on lui demandera, quelles lettres étoient en usage auparavant? Apparemment, les Hébraïques que ces Messieurs nomment Chaldéennes, personne n'ayant jamais attribué aux Israélites des lettres Egyptiennes ou Grecques; & si c'étoit avec des lettres quarrées que le Pentateuque & tous les Livres saints étoient écrits du moins jusqu'à Rehabeam, suivant notre Auteur, le reste s'ensuivra de soi-même.

En effet on peut juger aisément que les dix Tribus ayant chassé tous les sacrificateurs, tous ceux de la Tribu de Lévi & tous les gens de bien, que leurs sacrificateurs impies, de concert avec les Rois qui ne l'étoient pas moins, ayant détruit toutes les Copies de la Loi qu'ils pouvoient déterrer, afin qu'on n'y trouvât pas l'abomination des leur idolâtrie, & leur condamnation, ils devoient oublier entièrement les caractères dans lesquelles la Loi étoit écrite. Toute l'étude des Juifs consistoit dans celle de la Loi & des autres Livres saints: les Israélites adoptèrent

peu-à-peu les lettres des peuples, avec lesquels ils étoient en quelque commerce, des Phéniciens, auxquels en effet elles ressembloient le plus.

Il n'y avoit aucune autre science quelconque qu'ils cultivassent. Ils étoient tous, ou laboureurs, ou gens de guerre, ou marchands, ou artisans; tous ces gens n'ont pas besoin de s'appliquer à l'étude; le commerce qu'ils firent, surtout ceux des dix Tribus, avec les voisins, dont les Phéniciens étoient les plus proches; les Alliances qu'eux & leurs Rois firent avec ceux-là y introduisirent plusieurs cultes des faux Dieux, & apparemment leurs caractères d'écriture, & même du mélange & de l'altération dans la langue. On ne sauroit disconvenir que cette supposition ne soit très-possible, même probable; mais comme elle n'est pas prouvée, nous n'y insisterons pas.

Passons à la seconde Epoque des transigrations, sous Salmanazar & sous Assar-Addon. A la première il n'étoit resté qu'une très-petite partie du peuple Israélite qui fut encore emmenée sous Manassé par Assar-Addon, & le tout remplacé par les divers peuples de la Monarchie Assyrienne. Ce

font-là des faits certains. Que chacun donc, sans s'attacher à aucune opinion des Auteurs pour & contre, réfléchisse par soi-même quelle langue, quels caractères devoient alors être en usage chez ce peuple mêlé.

De trois choses l'une, ou ces peuples les ont apportés d'Assyrie, & alors ce seroient les Samaritains qui auroient des lettres Assyriennes; ou ils les ont empruntés des Israélites restans, ce qui d'un côté n'est point naturel puisqu'une nation victorieuse, qui inonde un pays où elle ne rencontre que quelques chétifs paysans, ignorans au suprême degré, de la lie & de la crasse du peuple, ne voudra & ne pourra jamais en recevoir les lettres & les usages; & d'un autre côté, cela ne serviroit de rien dans cette question, puisque nous venons de prouver que déjà auparavant la langue des Israélites devoit être corrompue, & leurs caractères changés. Nous voyons dans toute l'histoire ancienne, que le changement de langue étoit proportionné au nombre & au pouvoir du peuple qui venoit habiter un autre pays: sans nous arrêter à ce que nous pourrions citer des Grecs, des Latins, des Gaulois, des Francs,

des Goths, &c. nous apporterons un exemple qui quadre à cet endroit. C'est celui des Juifs transportés en Egypte par Alexandre. Ils n'étoient pas en aussi petit nombre que les Samaritains qui étoient restés dans Samarie, mais comme ils vivoient avec les Grecs d'Alexandrie & sous leur domination, ils oublièrent entièrement leur langue, pour adopter la Grecque. Les Egyptiens même, quoique plus nombreux, mêlerent leur langue avec la Grecque & sous l'Empire des Turcs, avec l'Arabe, enforte qu'aujourd'hui on trouve très-peu d'Egyptiens qui connoissent, je ne dirai pas l'ancienne langue du pays, mais seulement la Copto-Grecque, qui s'est un peu conservée par la raison qu'ils sont Chrétiens, & que la différence du rite & de la religion a pu entretenir cette langue, car s'ils s'étoient faits Mahométans, il y a toute apparence que cette langue se seroit entièrement perdue, comme il est arrivé ailleurs; n'y ayant rien qui soit plus propre à conserver la langue que le culte, comme on le voit chez le petit reste des Guebres en Perse.

Enfin la troisième solution pourroit être que ces Etrangers auroient adop-

té la langue de leurs voisins. Mais desquels? Ce ne sera pas des Juifs, vu que ceux-ci les avoient en horreur, tant comme idolâtres, que comme les ennemis les plus acharnés & les destructeurs les plus cruels de leur pays. Ce sera donc des Phéniciens, des Ammonites, des Arabes, & des autres qui ont habité parmi eux, comme nous l'avons démontré dans leur histoire: il ne faut donc pas être surpris si leur langue a été un jargon composé de toutes ces langues & de ces divers dialectes. Comment donc chercher chez les Samaritains les caractères qui furent employés par Moyse? N'est-il pas plus raisonnable de les supposer chez les Juifs?

Je fais que les grands partisans des Samaritains assurent, comme s'ils l'avoient vu de leurs propres yeux, que ce Prêtre, quelques-uns même pour appuyer leurs rêveries parlent de plusieurs contre le Texte formel de l'Ecriture; que ce Prêtre, dis-je, qui leur fut envoyé d'Assyrie leur apporta un Exemple de la Loi, & que par conséquent ils reçurent alors les anciens caractères; je n'aurois qu'à dire simplement, *negatur antecessens*. Comment prouver? Quelqu'un pourroit-il y trouver la moind-

dre apparence de probabilité ? Les Israélites vécutent dans une idolâtrie aigre & soutenue pendant 220 ans, seulement jusqu'à Osée ; adorant les Veaux d'or, Baal, Moloch, Astarté, Kium ou Remphan, & toute l'armée des Cieux. Comment ont-ils pu absolument abandonner la Loi & en même temps conserver seulement quelque exemplaire de la Loi, bien loin d'en faire quelque cas, vu que Dieu y prononce les menaces les plus terribles, & les malédictions les plus fortes, contre toute espèce d'idolâtrie, contre l'apparence même de l'idolâtrie.

Rien de plus admirable que ce qu'un de leurs fauteurs assure, & il croit faire un raisonnement bien concluant. On ne sauroit nier, dit-il, que le Prêtre n'ait apporté la Loi, il la falloit pour les instruire dans le culte du vrai Dieu. Rien de plus vrai sans-doute, mais, comme nous l'avons dit, un Prêtre idolâtre, qui n'étoit pas de la race des sacrificateurs, ou de la Tribu de Lévi, les a-t-il pu instruire dans la Loi du vrai Dieu ? L'a-t-il fait ? On voit que non, puisqu'ils ont érigé, d'abord après avoir été instruits, des images à tous leurs Dieux. Supposons qu'il ait apporté un Exemplaire de la Loi, Cet Exem-

plaire étoit-il correct ? On ne sauroit se le persuader, lorsqu'on lit la conduite & la terreur du pieux Josias, dans le temps qu'on lui apporta l'original de Moïse. Il vit la différence extrême qu'il y avoit entre celui-ci & les Exemplaires qui existoient alors chez les Juifs, corrompus sans-doute par quelques-uns des méchans Rois idolâtres de Juda (2). Il en fut frappé au point, qu'il se crut perdu lui & tout son peuple, par l'inobservation de la Loi, telle qu'il venoit de la découvrir. Quand est-ce que ceci arriva ? Quatre-vingt dix-huit ans après la transportation sous Osée, car Hiskias monta sur le trône la 3^e. année d'Osée, & regna 29 ans. Osée fut emmené dans la

6^e. année de Hiskias ; reste ans 23.

Manassé regna 55

Ammon 2

Et la Loi fut trouvée sous le
regne de Josias l'an 18

98 ans.

Si sous tant de Rois pieux, sous

(2) Mais non pas au point des Codes des Israélites si jamais il en exista aucun ; leurs Rois les plus impies des hommes, n'auront pas eu à cœur de conserver la Loi comme plusieurs Rois pieux de Juda & les sacrificateurs de la Maison d'Aaron.

Hiskias même, à Jérusalem, dans le temple du vrai Dieu où résidoit l'arche, où Dieu avoit établi son habitation, parmi toute la Maison d'Aaron & parmi toute la Tribu de Lévi, on n'avoit aucun Exemplaire de la Loi qui ne fût corrompu; si elle ne fut trouvée que 98 ans après la transportation des dix Tribus, qui par conséquent étoient dans une impossibilité physique & morale de la connoître; sera-t-il possible qu'un seul homme, qui veut faire usage de sa raison, puisse soutenir un moment que le Prêtre dont il est question ait pu apporter d'Assyrie un Exemplaire authentique & non corrompu de la Loi, & faire connoître les anciennes lettres à ces peuples étrangers? Supposons qu'il l'ait apporté. A-t-il tenu une école pour tout le peuple, surtout pour les principaux d'entre eux? S'y rendirent-ils pour apprendre l'Alphabet? Avoit-il un Abécédaire? Bref on voit que pareilles assertions ne sont que de pures rêveries.

On insiste. Non; la Loi a été écrite avec les lettres Chaldéennes par Esdras, Manassé l'a transcrite dans les lettres anciennes & originales, c'est-à-dire en caractères Samaritains. Quoi-

que ce soit toujours une pétition de principe, examinons cette assertion. En faveur de qui, & à quel usage auroit-il fait cette Copie en pareils caractères? Nous avons prouvé que les habitans du pays de Samarie étoient composés de $\frac{2}{3}$, disons seulement de $\frac{1}{3}$ d'Originaires des extrémités orientales de la Monarchie Babylonienne, & $\frac{1}{3}$ seulement de gens d'une ignorance crasse de payfans de la lie du peuple d'Israël. Est-ce donc en faveur des premiers qu'il a choisi ces caractères qui leur étoient inconnus autant que ceux des Chinois? Etoit-ce en faveur des derniers qui ne savoient pas lire?

On dira sans-doute que ce fut Manassé qui apporta un Exemplaire de la Loi à Samarie, & puisque du depuis les Samaritains n'ont point fait usage d'autres caractères, on doit être convaincu que c'étoient les mêmes dont se servoient alors les Juifs. Ce raisonnement paroît spécieux, mais il ne prouve rien, & il ne sera pas difficile de le détruire.

Manassé en arrivant chez les Samaritains eut d'autres occupations plus importantes, à son avis, que celle d'instruire dans la Loi ce peuple défordon-

né ; il songea d'abord à satisfaire sa vengeance & son ambition. Lorsque donc il y fut parvenu, nommé Chef de la religion chez les Samaritains, avec permission de construire un temple sur le mont de Garizim, ce fut alors qu'il mit en ordre la religion en tant qu'elle pouvoit servir à ses vues, & il faut avouer qu'il s'y prit en politique habile.

La construction du temple fut le fondement du tout. Il éteignit par-là une bonne partie de la jalousie des Samaritains contre les Juifs ; il leur persuada, que c'étoit-là le véritable séjour & le temple de l'Eternel, il falsifia pour cet effet le passage du Pentateuque qui n'étoit pas à son avantage, il supprima les autres Livres saints qui auroient ruiné ses assertions, & enfin pour mettre tout ce projet en sûreté il adopta les lettres Samaritaines, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, soit qu'il les trouvât déjà en usage chez cette nation, ou bien qu'il les empruntât des nations voisines ; par-là il obtint qu'aucun Samaritain ne pouvoit s'aviser de lire l'Ecriture sainte, écrite avec les lettres quarrées des Juifs ; il pouvoit cacher sa corruption du Texte & la suppression des Livres saints, & il aliénoit de plus

plus en plus l'esprit des Juifs, qui regardoient ce changement comme le comble de l'impieété, ne pouvant souffrir qu'il se fît le moindre changement dans la Loi, pas même pour les caracteres de l'Ecriture. J'espère que ce système & ces raisonnemens paroîtront à chaque lecteur non prévenu infiniment plus probables, que celui des Morinistes.

Disons un mot des sicles, un des plus grands chevaux de bataille des héros nos adversaires ; & comme Jakson a ramassé toutes les raisons que les défenseurs des caracteres Samaritains donnent, & les preuves qu'ils prétendent tirer des sicles, je les rapporterai fidèlement.

1°. Tous les anciens sicles qu'on a trouvés dans la Phénicie, dans la Judée & à Jérusalem, ont des Inscriptions en lettres Samaritaines, quelques-uns d'un côté *sicle d'Israël* & de l'autre *Jérusalem la sainte* ; ce ne sont donc pas des sicles Samaritains, qui nommoient Jérusalem plutôt une ville abominable ; donc ce sont des monnoyes des Juifs ou Hébreux.

2°. On trouve de ces sicles jusqu'à la destruction de Jérusalem & du temple
Tome III. C

ple, donc les Juifs ne se sont jamais servis d'autres caracteres jusqu'à ce temps.

3°. Il n'y a pas apparence que les Rois de Juda & d'Israël aient fait battre monnoye, ou s'ils l'ont fait, les Juifs après leur retoir de Babylone, en auroient fait battre aussi, & avec des lettres Chaldéennes, si elles avoient été en usage, cependant on n'en trouve point.

4°. La plus ancienne relation qu'on en ait, se trouve dans les Lettres d'Antiochus Sidetes au Grand Sacrificateur Simon & au peuple Juif, où il leur accorde le privilege de battre monnoye, 140 ans avant l'Ere Chrétienne; & son pere, Démétrius Nicanor, avoit déjà déclaré que Jérusalem devoit être libre, & sainte, d'où vient l'Inscription rapportée ci-dessus, & d'où on peut conclure, qu'aparavant on n'a point eu de Monnoye Judaïque, & toutes ont des caracteres Samaritains.

5°. Reland assure qu'on ne trouve aucun vestige de Monnoyes avec figures depuis le temps de Moÿse, ou depuis la construction du temple de Salomon, & que jusqu'au temps de Zacharie même il est toujours parlé des payemens au poids, & non en es-

pees, donc il n'en n'a point existé.

6°. La supposition qu'il y avoit de deux sortes de lettres, des Samaritaines, comme profanes, & des Chaldéennes, comme sacrées, étoit entièrement gratuite, puisqu'on n'avoit aucune preuve que les Juifs se fussent servis jusqu'à la destruction du temple dans aucun acte ou écrit, d'autres caracteres que des Samaritains.

7°. Après la destruction de Jérusalem & du temple, leurs monnoyes portoient des caracteres Assyriens; donc ces caracteres n'ont été adoptés qu'alors.

8°. Enfin toute monnoye avec les noms de David & de Salomon en caracteres Assyriens étoit donc contrefaite & faussé.

Voilà des raisons que nous examinerons succinctement, sans entrer en discussion sur la question, si, suivant l'opinion du célèbre Antiquaire Charles Patin, tout sicle Judaïque est contrefait ou non.

Quant à la première raison employée par Jakson, je nie absolument qu'on ne trouve aucun sicle avec d'autres caracteres, que des Samaritains.

On exige aussi des preuves, qu'on ait continué à battre monnoye, jusqu'à la

destruction de Jérusalem. On voit que Simon en a fait battre; peut-être encore les autres Maccabées en ont-ils fait battre aussi; ce qui n'est pourtant pas sûr, puisqu'on n'en voit point avec leurs noms, & qu'on n'ose pas faire mention des sicles frappés sous les Asmonéens suivans.

Les raisons 3^e. & 4^e. sont trop vagues pour y répondre; d'autant plus, que quant aux Juifs après leur retour, l'Auteur comprend, & rapporte lui-même qu'il ne leur auroit pas été permis de battre monnoye sous la domination des Perses & des Grecs: pourquoy donc sous les Romains? Par conséquent il sera clair que ces monnoyes, depuis Simon, n'auront été battues, que tout au plus pendant le peu d'années de liberté entiere dont les Juifs jouirent sous les Maccabées.

Si on n'a commencé à battre monnoye que depuis Antiochus Sidètes, & toujours avec des caractères Samaritains, il faut de trois choses l'une; ou que les caractères n'aient du tout point été changés du temps d'Esdras, que même les caractères quarrés n'aient jamais existé alors, malgré les Livres Canoniques de ce temps, & malgré l'accu-

sation des Patrons des Samaritains; ou qu'on ne s'en soit servi uniquement que pour les livres saints, on que tous ces sicles soyent faux & contrefaits. Aucune de ces assertions ne leur sera favorable, & cependant il n'y a pas moyen d'y échapper.

Les deux raisonnemens qui suivent sont plus que foibles, car d'un côté une preuve négative est nulle. L'histoire des peuples anciens est-elle favorable à cette opinion? N'avoient-ils pas tous des monnoyes? Les anciennes monnoyes Babyloniennes, *Adarkon* & *Darkmon*, duquel les Grecs ont fait leur *Drachma*, ne sont-elles pas connues (*Esdras VIII. 27.*)? Si Reland veut dire que les monnoyes Judaïques étoient sans figures & sans inscriptions, il faudra le prouver, n'ayant aucune idée qu'on ait jamais fait battre de telle monnoye.

D'un autre côté, que veut-il dire par son poids? La conséquence n'est-elle pas risible? Ne paye-t-on pas encore souvent dans plusieurs Royaumes des Indes au poids, quoiqu'on ne s'avise pas d'assurer qu'il n'y existe point de monnoye? Mais pourquoi aller chercher des exemples si loin? En Eu-

rope, les especes d'or, d'argent & de cuivre, ne roulent-elles pas dans le commerce par poids? Ne vend-on pas des Ducats & des Piaftres au marc, de la monnoye de cuivre de la Suede au quintal? Les Espagnols ne comptent-ils pas aussi par pesos? Tout ceci prouvera donc invinciblement qu'il ne se trouve aucun monnoye en Europe!

Sur la sixieme raison, j'observe que rien n'est plus facile que de dire que l'existence de deux sortes de caracteres est supposée & erronnée, nous l'examinerons ailleurs: l'Assertion qu'aucun Acte avant la destruction du temple ait été écrit autrement qu'en caracteres Samaritains est excellente, il ne lui manque qu'une petite chose, c'est la vérité; j'en souhaiterois voir la moindre preuve, avant que d'y ajouter foi. L'Auteur a-t-il vu quelque Acte, ou seulement un ancien Auteur digne de foi, qui cite un Acte écrit en caractere Samaritain, excepté les livres des Samaritains même? Qu'il le produise, ou qu'il se taise.

Sur la septieme raison, j'observe qu'il faut que notre Auteur soit un Antiquaire supérieur aux Patins, aux

Spanheim, aux Morels, & à tant d'autres; jusqu'ici je n'avois pas la moindre idée qu'un peuple abaissé, ruiné, méprisé, dispersé, sans forme de gouvernement, tel que les Juifs après la dernière destruction du temple, eût songé à battre monnoye, moins encore qu'il en eût eu le privilege. L'Auteur l'assure pourtant à tout hazard, afin de pouvoir prouver que les lettres Assyriennes n'ont pas été en usage chez les Juifs avant cette époque. De pareilles assertions sans preuve, sans vraisemblance même, méritent le nom de rêveries & ne doivent pas sérieusement être réfutées.

Encore une remarque. Jakfon veut prouver par les sicles, que les lettres Samaritaines ont été en usage chez les Juifs jusqu'à la dernière destruction du temple; ce qui est non-seulement manifestement faux, mais contredit par tous les fauteurs des Samaritains, qui pour fortifier leur système sient sang & eau pour prouver qu'Esdras a introduit les caracteres Chaldéens. Puis donc que les principes de cet Auteur sont faux, il sera permis de traiter sur ce pied-là ses conséquences.

L'Auteur fait & réitére dans presque

toutes ces theses une assertion qui n'est gueres probable, il ne cesse de dire qu'il n'y a point de sicles Judaïques avec des lettres quarrées, ou Assyriennes comme il les nomme, & que s'il y en a, ils sont, ou contrefaits, ou frabriqués après la destruction du temple, nous avons fait voir l'absurdité de cette dernière opinion. Mais est-il démontré que du temps de Salomon la monnoye n'ait pas été en usage & que ce Roi n'en n'ait point fait battre. Quoi ! un Roi dont les richesses étoient immenses & la magnificence sans exemple, un Roi qui avoit une quantité prodigieuse d'or & d'argent, & qui le rendit aussi commun à Jérusalem que les pierres, un Roi qui fit extraordinairement fleurir le commerce & qui le porta jusques aux Indes, n'a-t-il pas du naturellement penser à battre monnoie à l'imitation d'autres peuples & d'autres monarques de son temps, qu'il se piquoit de surpasser en toutes manieres ? Seroit-il donc plus absurde de reconnoître les sicles de ce temps pour bons & véritables, que de recevoir ceux qui ont été frappés du temps de Simon ?

Je ne suis pas si grand Antiquaire que
notre

notre Auteur. Je suis docile, & j'aime à suivre quelquefois des savans judicieux. Jakson donne des éloges à Gaspard Waser qui les mérite à juste titre. Cependant il est surpris, dit-il, que celui-ci fasse mention d'un sicle d'argent des temps de David & de Salomon, avec des lettres Assyriennes ; il prouve que ce sicle est faux, parce que ces lettres sont plus nouvelles, & il prouve ceci parce que le sicle est faux. L'argument est à la Whiston.

J'ai de tout autres idées de ce sicle de Waser. J'ai examiné des sicles de l'une & de l'autre sorte, & j'ai fait une réflexion qui mérite attention. Tous ceux dont l'inscription se trouvoit en lettres Samaritaines étoient de bronze, & tous les sicles d'argent étoient en lettres quarrées. Comme je n'en ai vu qu'un petit nombre, je ne ferai pas comme mes confreres, je n'assurerais pas que cela est général. Je voudrois seulement qu'on prit la peine d'examiner ce fait. Si cette observation étoit vraie généralement, la question seroit décidée sans réplique. Il seroit démontré que de tout temps il y a eu des caractères sacrés & des caractères vulgaires ; qu'on employa les caractères

facrés pour les sicles du sanctuaire, & les vulgaires pour les sicles vulgaires. Et même si cette différence ne se trouvoit point générale, elle ne concludroit rien, sinon, qu'on avoit trouvé souvent à propos de marquer ces monnoyes d'un caractère plus connu du peuple. Demandons encore pourquoi les caractères employés dans les sicles différent pour la plupart de ceux du Code, & d'où vient ce changement?

Enfin tranchons cette difficulté. Nous ferons voir ailleurs que tous les défenseurs du Code Samaritain n'osent nier, excepté Morin & quelque peu d'autres des plus opiniâtres, que le Code Samaritain n'ait été transcrit sur un Exemplaire dont les lettres étoient carrées. A quoi sert donc toute cette dispute? Qu'on suppose alors si l'on veut les lettres Samaritaines en usage depuis Adam, cette antiquité ne servira de rien à notre question. Posons même que l'Exemplaire Hébreu ait été transcrit auparavant sur un Exemplaire Samaritain, n'est-ce pas accorder plus qu'on n'exige? Il faut nécessairement que cet Exemplaire, nommons-le, j'y consens, original, ait été perdu, puisque les Samaritains ont été obligés de se servir

d'un Code écrit avec des lettres carrées. Je crois que tout s'avant m'accordera que la plus ancienne Copie doit tenir la place de l'Original perdu, & servir de règle pour toutes les Copies suivantes. Cette question sur les caractères sera par conséquent celle de *Lana Caprina*.

CHAPITRE III.

Erreurs & corruption du Code Samaritain.

Il s'agit à présent d'exposer les erreurs & la corruption du Code Samaritain. Examinons-en les circonstances. Est-elle possible, est-elle probable? Donnons des exemples de cette corruption, d'abord des exemples généraux & manifestes, ensuite des passages dont la corruption ne peut être niée par les zélés défenseurs des Samaritains.

J'aurois pu me dispenser de parler de la possibilité de cette corruption, si je n'en voulois faire un parallèle avec la corruption prétendue du Texte Hébreu.

1. Il est incontestable que les Samaritains ont formé un petit peuple. Ils assistèrent Alexandre le grand dans le